

CONTRAT DE FILIÈRE CONCHYLICOLE

OCCITANIE 2021 - 2023



Directeur de publication : Patrice LAFONT - Président CRCM

Responsable de rédaction : Fabrice GRILLON-GABORIT – Chargé de mission CRCM

avec la collaboration de l'ensemble des structures partenaires, et notamment :

Marc BARRAL - Région Occitanie,

Camille GROSJEAN - CEPRALMAR,

Catherine ROBLIN - Conseil Départemental de l'Hérault,

Karine WAWRYNOW – Sète Agglopôle Méditerranée,

Béatrice PARY – Syndicat Mixte du Bassin de Thau.

Date de parution : 15 septembre 2021

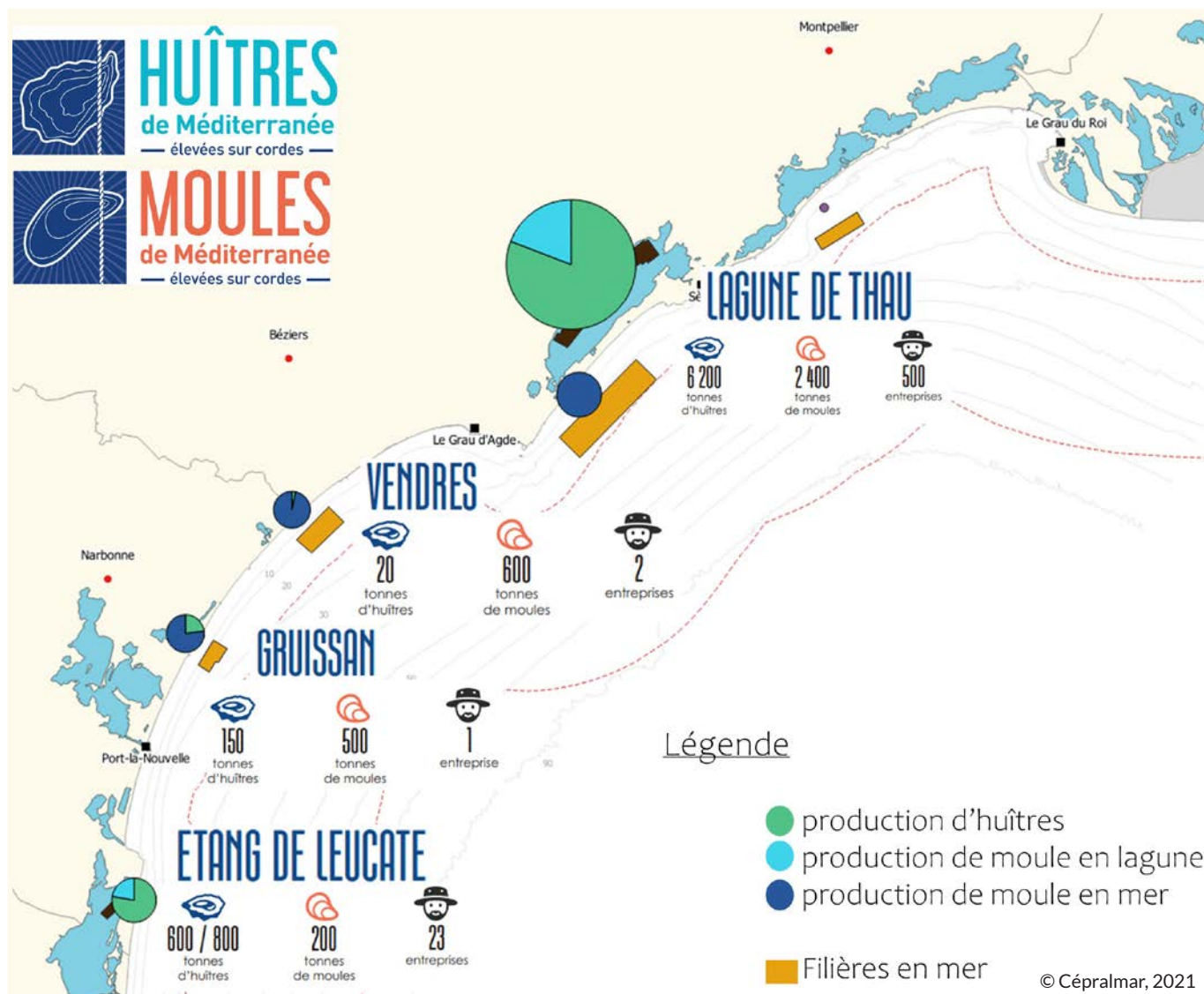
Crédits photos :

CRCM, CEPRALMAR, Syndicat RIVAGE, CEN Occitanie, EID, Lycée de la Mer Paul Bousquet, Karim BORENSTZEIN, Erika GERVASONI et Thierry BORREDON.

Mise en page :

Aleksandra DELCOURT - e-conception

1. LA CONCHYLICULTURE EN OCCITANIE EN 2021



Entreprises :

- 530 producteurs en Occitanie
- 4 % dans l'Aude et 96 % dans l'Hérault

Zones de production :

- 2 zones de production en étang :
 - ✓ Thau
 - ✓ Salses-Leucate
- 4 zones de production en mer :
 - ✓ Gruissan
 - ✓ Vendres / Fleury d'Aude
 - ✓ Frontignan / Les Aresquiers
 - ✓ Sète / Marseillan

Production :

7 300 tonnes d'huîtres produites
3 700 tonnes de moules produites

Diversification :

- 65 entreprises proposent la dégustation dans leur mas de production
- Développement de la visite d'entreprises

Marques et Signes de qualité

- 2 marques ombrelles méditerranéennes :
 - ✓ Huîtres de Méditerranée élevées sur cordes
 - ✓ Moules de Méditerranée élevées sur cordes
- 6 marques territoriales :
 - ✓ Moules de pleine mer
 - ✓ Huîtres de Thau
 - ✓ Moules de Thau
 - ✓ Huîtres de Bouzigues
 - ✓ Moules de Bouzigues
 - ✓ Huîtres Cap Leucate
- Signes officiels de la qualité et de l'origine
 - ✓ 12 producteurs en Agriculture Biologique
 - ✓ 1 projet d'Indication Géographique Protégée « Huîtres de Thau »
 - ✓ 1 projet de Label Rouge méditerranéen sur les huîtres exondées

Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée



Le Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée (CRCM) au regard du Code rural et de la pêche maritime est en charge de représenter l'ensemble des professionnels qui se livrent aux activités de production, de distribution et de transformation des produits de la conchyliculture au sein des 7 bassins de production de Méditerranée. Il est ainsi composé de membres élus représentant chaque bassin de production.

- Les missions des Comités Régionaux de Conchyliculture comprennent :
- La représentation et la promotion des intérêts généraux de ces activités ;
- La participation à l'organisation d'une gestion équilibrée des ressources ainsi qu'à la protection, la conservation et la gestion des milieux et écosystèmes contribuant au bon état des ressources conchylicoles ;
- L'association à la mise en œuvre de mesures d'ordre et de précaution destinées à harmoniser les intérêts de ces secteurs ;
- La participation à l'amélioration des conditions de production et, d'une manière générale, la réalisation d'actions économiques et sociales en faveur des membres des professions concernées ;
- La faculté de réaliser des travaux d'intérêt collectif ;
- La participation à la défense de la qualité des eaux conchylicoles.

Plus spécifiquement, le Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée œuvre au quotidien pour :

- Le respect des réglementations environnementales afin de garantir la qualité des eaux ;
- Le relais du suivi sanitaire des zones de production dans l'optique de garantir une sécurité maximale aux consommateurs ;
- L'impulsion des travaux de recherches scientifiques et leurs déclinaisons auprès des professionnels ;
- La valorisation commerciale des produits par la promotion des productions conchylicoles méditerranéennes ;
- L'accompagnement des entreprises au quotidien de l'installation à la transmission, en passant par l'accompagnement aux montages de dossiers et la réalisation des tâches administratives ;
- La représentation administrative et politique des conchyliculteurs auprès des élus et administrations de tutelle.

Services de l'État

Les services de l'État en région sont chargés de l'impulsion et de la mise en œuvre des politiques ministérielles en matière d'aquaculture.

Ils accompagnent le développement durable des zones de production dépendantes de l'aquaculture et inscrivent ces secteurs dans le cadre plus général d'utilisation du littoral. A cet égard, ils contribuent à l'élaboration des outils de planification relatifs à conciliation des usages sur le littoral.

Ces mêmes services sont chargés de déployer les outils de prévention et de gestion des risques économiques et sanitaires dans les secteurs de l'aquaculture et notamment la conchyliculture. Ils déterminent dans un cadre concerté les périmètres des zones de production de coquillages et les modalités techniques d'élevage, ainsi que leurs classements et statuts sanitaires sur la base des résultats d'analyses des divers contaminants (bactériologique et chimiques) menées sur les coquillages avec le concours d'organismes et d'établissements scientifiques. Ils en effectuent la surveillance (microbiologiques et phycotoxiques) dont le suivi a pour objectif d'assurer la protection de la santé du consommateur.

Ils mettent en œuvre la réglementation qui encadrent le régime des autorisations d'exploitation de cultures marines sur le domaine public maritime ou portuaire. Ils contrôlent la conformité des exploitations (exploitants, navires, mode cultural, établissements à terre,...) aux normes réglementaires départementales, nationales et internationales.

Les services de l'État sont chargés du contrôle des organisations interprofessionnelles de l'aquaculture en Occitanie

Région Occitanie



La conchyliculture est une activité économique majeure pour le littoral d'Occitanie avec 10% de la production nationale et un facteur d'attractivité territoriale important au regard des valeurs qu'elle véhicule : authenticité, culture, patrimoine, respect de l'environnement.

En tant que chef de file :

- du développement économique et de l'innovation ;
- de l'Aménagement du territoire et environnement ;
- de la Formation professionnelle, apprentissage et alternance ;

mais aussi, en tant que :

- Organisme Intermédiaire des Fonds européens pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture 2021-2027 dont elle gère les mesures régionalisées (développement économique, développement local, innovation, biodiversité...);
- Propriétaire du Port de Sète-Frontignan et notamment de la zone halieutique de Frontignan ;
- Partenaire du Plan Littoral 21 avec l'État et la Banque des Territoires dont la poursuite s'inscrit dans le prochain contrat de plan Etat-Région 2021-2027.

La Région, signataire du présent Contrat, s'engage à favoriser la mise en œuvre des 12 axes spécifiques :

- soit en se portant maître d'ouvrage d'actions,
- soit en accompagnant financièrement les maîtres d'ouvrage publics ou privés.

La Région participera au financement des opérations prévues dans ce Contrat conformément à ses politiques d'intervention, suivant ses règles d'attribution ; le tout restant subordonné à l'ouverture de crédits suffisants par les sessions de l'assemblée.

La Région soutient les professionnels pour les accompagner dans les nécessaires mutations à entreprendre pour pérenniser et développer leur filière.

Conseil Départemental de l'Hérault



Le Département de l'Hérault a élaboré en 2019 la stratégie Hérault Littoral afin de répondre aux enjeux présents, et à venir, sur son littoral. Le développement des ports et des filières maritimes y est réaffirmé. L'Hérault est un partenaire incontournable de la profession conchylicole notamment au travers de sa compétence sur les ports départementaux. Les 3 ports conchylicoles du Barrou à Sète, du Mourre-Blanc à Mèze et des Mazets à Marseillan sans oublier le Chichoulet à Vendres représentent près de 60 % de la production de la région Occitanie. Ces ports bénéficient régulièrement d'investissements importants nécessaires au développement des entreprises qu'ils hébergent réalisés en maîtrise d'ouvrage. 15 millions d'euros ont été investis par le Département depuis plus de 20 ans dans les ports et les zones conchylicoles. Le Département est également présent auprès des professionnels et de leurs organisations pour accompagner leurs projets, et lors des crises majeures comme tout récemment celle liée au Covid19. Ce contrat de filière va permettre de répondre collectivement aux enjeux auxquels la profession doit faire face. Il reflète une stratégie partagée. En le signant le Département témoigne de son engagement à ses côtés.

Sète Agglopôle Méditerranée



A travers ses compétences et politiques publiques, Sète agglopôle méditerranée est fortement engagée auprès de la filière conchylicole depuis de nombreuses années, notamment en matière de :

- Développement économique agricole : soutien financier en période de crise, accompagnement à l'installation et à la diversification, innovation, promotion des produits...
- Aménagement de l'espace communautaire : cellule foncière
- Collecte et traitement des déchets conchylicoles : valorisation
- Cycle de l'eau : assainissement, gestion des eaux pluviales, gestion des milieux aquatiques...

Sète agglopôle méditerranée s'engage donc tout naturellement dans ce contrat, élaboré en partenariat et dans un objectif partagé de renforcement de cette filière identitaire du territoire, en mobilisant ses compétences dans les différentes actions à venir.

Ville de Leucate



La ville de Leucate s'implique de manière pérenne auprès de ses professionnels pour dynamiser et faire rayonner le centre conchylicole de Leucate. Au-delà des dossiers administratifs liés à la bonne marche du centre, la ville de Leucate s'implique notamment en vue de l'amélioration des conditions de travail et d'accueil sur le centre. La ville accompagne également les professionnels sur la valorisation de leur activité et des produits issus de leur savoir-faire. La ville de Leucate souhaite poursuivre son engagement auprès des professionnels et s'inscrit tout naturellement dans ce contrat de filière pour travailler ensemble à la sécurisation de la production qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT)



Le Syndicat mixte du bassin de Thau est un Etablissement public de coopération intercommunale et un Etablissement public territorial de bassin. Créé en 2005, il porte le SCOT de Thau, le SAGE de Thau-Ingril et la Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI). Il anime également le contrat de gestion intégrée et de transition écologique du territoire de Thau (CGITE 2020-2025), un contrat de transition écologique (CTE), deux sites Natura 2000, l'un terrestre et l'autre lagunaire. Structure porteuse du GALPA (Groupe d'action local pour la pêche et l'aquaculture) « Thau et sa bande côtière de Frontignan à Agde », le SMBT a accompagné le montage de nombreux projets liés à la conchyliculture, portés par le CRCM ou ses partenaires. Par ailleurs, le SMBT coordonne des projets novateurs au sein d'une plateforme d'innovation dont la vocation est d'apporter des solutions à la résilience littorale par des expérimentations construites de manière collaborative. Dans le cadre du contrat de filière, le SMBT pourra se porter maître d'ouvrage d'opérations en lien avec le suivi de la qualité de l'eau et des milieux (exemple : animation et mise en œuvre du réseau d'observation lagunaire) et apportera un soutien technique dans ses champs de compétences : aménagement du territoire, gestion de l'eau et animation de politiques contractuelles.

Centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes (CEPRALMAR)



Le Centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes (Cépralmar) est un centre technique régional de la Région Occitanie. Il met au service des acteurs de l'économie littorale son expertise technique. Dans un contexte mouvant à travers les évolutions réglementaires, les enjeux environnementaux, les difficultés économiques, le Cépralmar joue son rôle de « courroie de transmission » entre les professionnels des filières, les scientifiques, les collectivités territoriales et l'État pour relever les défis à venir. Ce positionnement lui permet de remplir 4 missions : fournir un appui technico-économique aux professionnels des filières, accompagner l'émergence de projets, relayer les enjeux locaux dans les différentes instances régionales et supra régionales, et enfin valoriser les connaissances et les initiatives locales.

Chambre d'agriculture de l'Hérault



La Chambre d'agriculture de l'Hérault est à la fois établissement consulaire et organisme de services en direction des entreprises, des filières et des territoires.

Concernant ses missions consulaires, la Chambre d'agriculture de l'Hérault accompagne par secteur et par filière les agriculteurs du département. Elle est également sollicitée par les Pouvoirs publics dès que l'agriculture est concernée par une décision ou un projet. De par la diversité de sa composition et sa représentativité professionnelle, la Chambre d'agriculture de l'Hérault est un lieu de concertation entre les différents organismes agricoles ; elle joue un rôle de médiation et de proposition. La Chambre d'agriculture de l'Hérault en tant qu'établissement de proximité regroupe des compétences pluridisciplinaires en termes d'intervention et de service. Elle les propose tant au service des agriculteurs et des structures économiques que des collectivités locales. Elle intervient dans les différents domaines de l'accompagnement technique, économique, environnemental des projets individuels et collectifs, en adéquation avec les enjeux des territoires.

La Chambre d'agriculture de l'Hérault a participé à l'élaboration de la stratégie conchylicole et souhaite poursuivre son engagement auprès de la filière conchylicole dans le cadre du contrat de filière conchylicole Occitanie 2021-2023. Elle se mobilisera notamment sur les questions de l'installation/transmission, de la promotion et de la valorisation des produits et plus globalement pour le développement économique de la conchyliculture.

Lycée de la Mer Paul BOUSQUET



Depuis 1851, le lycée Paul Bousquet de Sète forme aux métiers de la mer. Unique Lycée Professionnel Maritime de méditerranée continentale, il est doté par la Région Occitanie et relève du Ministère de la Mer. Avec un équipage composé de 80 personnels, il forme chaque année près de 300 élèves comme étudiants (FI et apprentissage) mais également plus de 1000 stagiaires de formation continue.

Idéalement situé à Sète, sur les bords de l'étang de Thau, il est le seul établissement à bénéficier d'un port et d'un panel inédit de plateaux techniques. Outre des simulateurs navigation et machines, une exploitation des cultures marines, un banc moteur, plusieurs ateliers de travaux pratiques, trois navires, deux barques à rames et deux voiliers habitables, Paul Bousquet dispose d'une unité de lutte contre l'incendie, d'un bossoir d'évacuation des navires, d'un canot de secours rapides ou encore d'une plage de manœuvre d'exercices.

Les formations initiales débouchent sur des CAP (conchyliculteur et matelot) des Bac Professionnels et des BTS dans les quatre grandes filières maritimes : pêche, commerce, avec pour ce dernier une option nationale « plaisance professionnelle », électromécanique navale et cultures marines.

Son pôle de Formation Adulte répond aux besoins du secteur pour l'insertion, la formation et la promotion dans les fonctions d'exécution, d'appui et d'encadrement. Les enseignements dispensés concernent les secteurs de la pêche, du commerce, de la plaisance professionnelle, de l'aquaculture, du nautisme, de la plongée professionnelle, de la mécanique navale, de la sécurité maritime, de la valorisation, de la transformation et de la commercialisation des produits de la mer.

3. LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE FILIÈRE

 MINISTÈRE DE LA MER <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Direction interrégionale de la mer Méditerranée
 PRÉFET DE L'HÉRAULT <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	 PRÉFET DE L'AUDE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>
	
	
	
	

En synergie avec :



4. QU'EST CE QU'UN CONTRAT DE FILIÈRE ?

Le Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée a souhaité initier une démarche participative innovante et unique en conchyliculture, en s'engageant dans la mise en œuvre d'un contrat de filière à horizon 2030 en Occitanie.

Un Contrat de filière fait suite aux besoins recensés lors d'une première phase de concertation. Il permet de définir un bouquet d'actions dont les objectifs répondent à des Orientations et des axes stratégiques identifiés lors de la concertation des acteurs.

La signature de ce type de contrat formalise l'engagement réciproque des partenaires à mener les actions définies conjointement.

Le Contrat de filière conchylicole en Occitanie doit conforter les entreprises conchylicoles des 5 zones de production régionale :

- Lagune de Thau ;
- Frontignan ;
- Gruissan ;
- Vendres ;
- Étang de Salses-Leucate.

Il a pour objectifs de :

- Rassembler les professionnels et les partenaires institutionnels et techniques autour d'une stratégie de développement de la filière partagée en Occitanie ;
- Renforcer la compétitivité de la filière ;
- Conforter son potentiel d'innovation, d'adaptabilité aux enjeux environnementaux, de création de valeur ajoutée et d'emplois directs et induits ;
- Valoriser les huîtres et moules produites en Occitanie.

Il doit indiquer :

- Les grandes orientations stratégiques et axes de travail ;
- Les objectifs prioritaires ;
- Les actions prioritaires ;
- La gouvernance et l'animation du Contrat.

Le Contrat de filière conchylicole en Occitanie a été construit par le Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée en partenariat avec les professionnels et 21 institutions partenaires :

- Services de l'État : Préfecture de l'Hérault, Préfecture de Région, Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée (DIRM), Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM34) et Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées Orientales (DDTM66), Direction Départementale de la Protection des Personnes et des Populations de l'Aude (DDPP11), Direction Départementale de la Protection des Personnes et des Populations de l'Hérault (DDPP34)
- Collectivités : Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Hérault, Conseil Départemental de l'Aude, Sète Agglopol Méditerranée, La Domitienne, Grand Narbonne, Ville de Leucate, en lien avec la Région Sud
- Recherche & développement : CEPRALMAR, IFREMER
- Organismes consulaires : Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Hérault (CCI34), Chambre d'agriculture de l'Hérault (CA34)
- Gestionnaires et acteurs de l'environnement : SMBT, Syndicat Rivage, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Bassin de Thau (CPIE Bassin de Thau)
- Enseignement : Lycée de la mer Paul Bousquet - Sète.

Ce Contrat de filière, élaboré pour une durée de 3 ans, avec une très forte orientation environnementale et économique, définit les actions à mener pour renforcer la compétitivité des entreprises, élaborer et valoriser des produits de qualité, et imposer une belle notoriété à la conchyliculture méditerranéenne.

Il a été construit en complémentarité et en cohérence avec les stratégies propres à chaque structure partenaire.

5. UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE POUR UN CONTRAT DE FILIÈRE CO-CONSTRUIT

5.1. UNE PHASE D'ÉTAT DES LIEUX ET DE DIAGNOSTIC EN AMONT DE LA DÉMARCHE

La stratégie de la filière a été jalonnée par une étude prospective de la filière conchylicole à l'horizon 2030 réalisée en 2019.

Cette étude avait pour objectifs de :

- Fédérer les conchyliculteurs autour d'une vision de leur profession et d'un projet commun en considérant les problématiques que connaissent leurs entreprises ;
- Mobiliser les partenaires de la profession pour accompagner les investissements et les actions nécessaires à l'avenir d'une conchyliculture méditerranéenne durable, rentable et emblématique d'un territoire littoral attractif et écologique.

58 entretiens individuels ont été menés auprès des conchyliculteurs de l'Hérault et de l'Aude.

5 réunions collectives ont été organisées dans les ports conchylicoles d'Occitanie pour synthétiser les entretiens et jalonner les prémices d'une stratégie.

L'étude stratégique a mis en exergue 5 thématiques majeures :

- Aménagement foncier : préservation du foncier
- Installation : attractivité du métier, installation hors cadre familial
- Production technique : diffusion de l'innovation, filières en mer ...
- Valorisation promotion : socle commun de qualité
- Diversification conchytourisme : professionnalisation

Et 2 défis :

- Gouvernance : implication collective
- Adaptation aux enjeux environnementaux

Les professionnels et les partenaires ont exprimé les problématiques et challenges suivants auxquels doit faire face la filière :



Toute la stratégie de sécurisation et de pérennisation de la filière capitalisera sur le développement de la notoriété de la conchyliculture méditerranéenne.

Les éléments contextuels et premières attentes exprimées ont permis de bâtir l'architecture de la réflexion d'élaboration participative du Contrat de filière :



Les actions qui seront co-définies répondront à l'ambition suivante :

« D'ici 2030, grâce à des idées nouvelles et un travail collectif concerté, les conchyliculteurs de méditerranée auront su élaborer et valoriser des produits de qualité, tout en imposant une belle notoriété de durabilité de la lagune et de la conchyliculture méditerranéenne ! »

5.2. UNE CONSTRUCTION COLLABORATIVE DU CONTRAT DE FILIÈRE

Le Contrat de filière et ses actions sont issus d'une phase de concertation de 9 mois animée par le Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée.

Cette concertation s'est menée en quatre grandes étapes entre mai 2020 et janvier 2021.

// 5.2.1 LANCEMENT DE LA DÉMARCHE AVEC LES PARTENAIRES – JUIN 2020

Le Comité de pilotage, composé des institutions partenaires, s'est réuni au mois de juin 2020. Cette réunion a permis de partager les conclusions de l'étude prospective, de rappeler les grands enjeux et de valider l'identification collaborative avec des actions à mener pour répondre aux enjeux de la filière en positionnant les conchyliculteurs au cœur de la démarche.

// 5.2.2 DÉFINITION DES ACTIONS À CONDUIRE EN CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES ET LES PROFESSIONNELS

Tous les partenaires du Contrat de filière ont été rencontrés individuellement pour ré-identifier leur domaines de compétence et stratégies propres, et évaluer leur implication dans la conduite de futures actions qui seront menées dans le Contrat de filière.

L'ensemble des conchyliculteurs des 5 zones de production d'Occitanie ont été rencontrés individuellement, ou au sein de réunions mixtes avec les partenaires. Ces rencontres ont été l'occasion de faire remonter les besoins et envies de chaque professionnel, toujours dans la double logique de repositionner les conchyliculteurs au cœur de la démarche et de permettre à la profession de se réapproprier la stratégie de sa filière et donc son avenir.

110 entreprises se sont ainsi engagées et exprimées lors de cette phase de concertation :

- Rendez-vous individuels avec chaque entreprise de Vendres et Gruissan ;
- Réunion collective avec les entreprises de Leucate (23 novembre 2020) ;
- Ateliers thématiques sur la Lagune de Thau :
 - ✓ **Adaptabilité aux enjeux environnementaux** (9 septembre 2020) : mise à l'abri, surveillance du milieu, anticipation des aléas, apports d'eau douce...
 - ✓ **Promotion/Communication sur la filière et ses externalités, les métiers et les produits** (23 septembre 2020) : actions de communication, IGP, Label Rouge, Huîtres & Moules de Méditerranée, communication positive, gestion de crises...
 - ✓ **Accompagnement de la diversification des entreprises** (7 octobre 2020) : route des mas, accueil de groupes, embarcation de clientèle...
 - ✓ **Installation/Transmission** (13 octobre 2020) : animation du guichet unique, accompagnement à la modernisation des structures, animation foncière, mas test, accompagnement des nouveaux installés par les anciens
 - ✓ **Innovation dans les pratiques de production** (27 octobre 2020) : valorisation déchets, transformation des produits, polyculture sous les concessions, recherche et développement, approvisionnements naissains...
 - ✓ **Relance de la production en mer** (30 novembre) : analyse d'opportunités, modèle économique, mutualisation d'outils, remembrement...

La synthèse de cette concertation a mis en exergue 105 actions à conduire dans les 10 prochaines années pour sécuriser et pérenniser la filière conchylicole méditerranéenne.

// 5.2.3 DÉFINITION DE LA STRATÉGIE ET SYNTHÈSE

Début 2021, la compilation des 105 actions coconstruites avec l'ensemble des partenaires et professionnels a été présentée dans l'ensemble des ports de la région aux professionnels tous conviés :

- Bouzigues (6 janvier 2021)
- Marseillan (11 janvier 2021)
- Mèze (13 janvier 2021)
- Loupian (20 janvier 2021)
- Sète (25 janvier 2021)
- Leucate (11 février 2021).

Cette étape a permis de présenter l'ensemble des travaux menés en 2020 et la traduction des ateliers thématiques et rendez-vous en action.

En complément de cette validation de la stratégie par la profession, un Comité de pilotage s'est réuni avec l'ensemble des partenaires le 21 janvier 2021. Cette réunion a permis, action par action, d'identifier son degré de priorité, les maîtres d'ouvrages et partenaires techniques.



6. LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE FILIÈRE

Le Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée est l'animateur général du Contrat de filière et de ses instances de gouvernance, il doit avoir un rôle de pilote et de garant de la stratégie régionale de la filière et assurer son relais auprès des professionnels.

6.1. COMITÉ DE PILOTAGE

La gouvernance du Contrat de filière est assurée par un Comité de pilotage composé de l'ensemble des représentants des institutions partenaires, et élargi à des élus du Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée qui ont manifesté l'intérêt de suivre certaines des orientations.

Le Comité de pilotage est co-animé par le Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée, la Région Occitanie au regard de son rôle de chef de filât du développement économique régional, et, les Directions Départementales des Territoires et de la Mer représentant l'État en charge des zones de production conchyliques de l'Aude et de l'Hérault.

Les missions du Comité de pilotage sont de :

- Fixer les orientations générales,
- Arbitrer les propositions issues de la concertation,
- Suivre l'état d'avancement et la réalisation des actions via des indicateurs,
- Assurer le suivi du programme d'action du contrat de filière et le réajuster au besoin.

Le Comité de pilotage se réunira 2 fois par an.

6.2. COMITÉ TECHNIQUE DE SUIVI PAR AXE SPÉCIFIQUE

Chaque axe spécifique, qui regroupe les actions à conduire, sera suivi par un Comité technique ad hoc.

Les Comités techniques de suivi seront composés du ou des maitres d'ouvrage de chaque axe et de l'ensemble des référents s'étant positionnés sur les actions afférentes. Le maitre d'ouvrage étant le pilote de l'action.

Les comités techniques de suivi seront co-animés par le Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée et les maitres d'ouvrage référents des axes.

Les missions des Comités techniques sont de :

- Trouver le financement et les ressources pour la conduite des actions,
- Définir les indicateurs de réalisation des actions et assurer le bon déroulement de ces dernières et conduire leurs avancées,
- Veiller au respect du calendrier,
- Faire le lien avec le Comité de pilotage.

Les Comités techniques se réuniront au moins 2 fois par an.

7. UNE STRATÉGIE PARTAGÉE

A l'issue de la phase de validation et par souci de lisibilité, les 105 actions ont été réparties au sein de 3 orientations prioritaires, 12 axes spécifiques et 4 axes transversaux.

ORIENTATION 1

Adaptabilité et résilience face aux changements climatiques des écosystèmes et aux pressions sanitaires

AXE 1

Bénéficier de naissains locaux adaptés et diversifier les productions

AXE 2

Sécuriser les productions

AXE 3

Un environnement de travail productif et durable

AXE 4

Des outils de production plus adaptés aux conditions du 21^e siècle

ORIENTATION 2

Accompagnement des entreprises au quotidien et sécurisation des espaces de production

AXE 5

Produire mieux dans une démarche de développement durable

AXE 6

Accompagner les installations et faciliter les transmissions d'entreprise

AXE 7

Préserver le foncier conchylicole

AXE 8

Observatoire technico économique de la filière

ORIENTATION 3

Promotion de la conchyliculture et valorisation des produits

AXE 9

Promouvoir les produits, les pratiques vertueuses et la qualité d'accueil dans les mas

AXE 10

Communiquer sur les métiers

AXE 11

Pénétrer des (nouveaux) marchés et développer des nouvelles activités dans les mas

AXE 12

Élaborer des produits de qualité

AXE TRANSVERSAL A

Communication interne et partage de l'information

AXE TRANSVERSAL B

Détecter, partager et insuffler l'innovation

AXE TRANSVERSAL C

Former et faire monter en compétences

AXE TRANSVERSAL D

Structuration de la profession

Pages suivantes : description des axes thématiques selon la déclinaison du Contrat de filière.

AXE 1 : BÉNÉFICIER DE NAISSAINS LOCAUX ADAPTÉS ET DIVERSIFIER LES PRODUCTIONS

CONTEXTE

L'approvisionnement en naissain des conchyliculteurs de Méditerranée provient à la marge du captage naturel, et substantiellement des écloseries de l'Atlantique. Cette dépendance engendre des problèmes à plusieurs niveaux :

- Manque de rusticité des naissains captés en Atlantique dans les conditions d'élevage méditerranéennes ;
- Absence de résultats probants de la sélection génétique réalisée par les écloseries en Atlantique pour les naissains transférés en Méditerranée ;
- Risques zoosanitaires accrus par les transferts systématiques de naissains entre l'Atlantique et la Méditerranée ;
- Dépendance forte à une production de matière première hors région dans un contexte global de crise sanitaire COVID qui milite pour une relocalisation régionale plus massive afin de limiter les problèmes de rupture d'approvisionnement.

Concernant le captage naturel pratiqué par les producteurs de la lagune de Thau, il tend à s'essouffler au regard des résultats aléatoires et de la charge de travail associée.

Depuis 2008, il est constaté une recrudescence des mortalités de coquillages dues à la présence de différents pathogènes, certains conchyliculteurs souhaitent donc diversifier leurs productions de coquillages pour sécuriser leurs revenus.

OBJECTIFS

- ➔ Sécurisation des approvisionnements en naissains locaux adaptés, par l'accompagnement de la pratique du captage naturel et la production de souches méditerranéennes d'huîtres.
- ➔ Identification des espèces compatibles à l'élevage méditerranéen qui présentent une faisabilité technique et un potentiel économique avérés.

DESCRIPTIF DES ACTIONS

- Réaliser une étude pour expertiser l'opportunité et jalonner la création d'une écloserie-nurserie d'huîtres en Occitanie pour répondre aux besoins spécifiques du bassin de production méditerranéen qui visera à :
 - ✓ Valider la faisabilité commerciale d'une écloserie-nurserie méditerranéenne au regard du marché régional, national et international (autres pays de Méditerranée)
 - ✓ Dimensionner techniquement l'écloserie
 - ✓ Dimensionner techniquement le volet nurserie
 - ✓ Valider la faisabilité technique et réglementaire de l'implantation d'une écloserie-nurserie sur la zone halieutique de Sète-Frontignan
 - ✓ Valider la faisabilité économique du projet eu regard aux différents scénarii
 - ✓ Appréhender le fonctionnement et la gouvernance de l'outil.
- Mise en œuvre de l'infrastructure « écloserie-nurserie », en intégrant la notion de sélection génétique, au regard des conclusions de l'étude précitée.
- Optimiser le captage naturel sur les tables conchyloles, dimensionner le captage haute densité hors tables sur filières, et mettre en place un itinéraire zootechnique du captage au collage des huîtres locales.
- Identifier les espèces se prêtant à la diversification des productions conchyloles, réaliser un état des lieux des pratiques locales et hors zone, mener les expérimentations de R&D, identifier une analyse technico-économique cohérente et compatibles aux attentes des professionnels et au marché.

MODALITÉS / CALENDRIER

- Réalisation de l'étude éclosionerie nurserie : 2021 / Maitrise d'ouvrage : CRCM
- Mise en œuvre de l'éclosionerie-nurserie et de la sélection des géniteurs : à partir de 2022 / Maitrise d'ouvrage : CRCM-Collectif de producteurs
- Définition d'une méthode efficiente de captage d'huîtres (Projet NATIUSTRA) : 2019-2022 / Maitrise d'ouvrage : CEPRALMAR
- Expérimentation d'espèces candidates pour la diversification / Maitrise d'ouvrage : CEPRALMAR :
 - ✓ Holothurie, Projet HOLOSUD : 2019-2021
 - ✓ Huîtres plates : à partir de 2021
 - ✓ Palourdes : à partir de 2022
 - ✓ Pétoncles noirs : à partir de 2022
 - ✓ Coquilles Saint Jacques : à partir de 2022

INDICATEURS DE SUIVI ET LIVRABLES

- Résultats enquêtes professionnels
- Rendu de l'étude éclosionerie-nurserie
- Réalisation d'un voyage d'étude dans des éclosioneries de l'Atlantique
- Rapport final projet HOLOSUD
- Rapport final projet NATIUSTRA
- Guide technique pour le captage de naissains
- Guides techniques à destination des professionnels par espèce : huîtres plates, palourdes...

PARTENAIRES À MOBILISER



Coopérative
conchylique
de Méditerranée

MAÎTRES D'OUVRAGES



CONTEXTE

Les lagunes méditerranéennes sont des écosystèmes sensibles et fragiles qu'il convient de protéger et surveiller.

Sur les lagunes de Thau et de Leucate, comme dans toutes les zones de production mondiale, on observe une recrudescence des phénomènes naturels et épisodes infectieux conduisant régulièrement à des fermetures administratives. Ces suspensions sont préjudiciables pour les entreprises, engendrent un climat de stress régulier impactant les dynamiques de reprise d'exploitations, et entraînent des pertes financières directes, des pertes de marchés et un déficit d'image notoire.

OBJECTIFS

- ➔ Mieux connaître et toujours plus surveiller les milieux de productions.
- ➔ Anticiper des phénomènes de blooms phytoplanctoniques dans l'eau, de contamination microbiologique et de contamination virale du milieu de production.
- ➔ Identifier des solutions permettant la mise à l'abri des coquillages.

DESCRIPTIF DES ACTIONS

- Poursuivre la surveillance sanitaire du milieu, en concertation, par les réseaux REMI, REPHY et ROCCH.
- Concarter les acteurs de l'Hérault au sein du Pôle de compétences sur la salubrité des coquillages animé par la Préfecture de l'Hérault et la DDPP 34.
- Mettre en œuvre et animer le Réseau d'Observation Lagunaire (ROL) sur la Lagune de Thau en associant les conchyliculteurs comme sentinelles du milieu.
- Reprise du Réseau de Surveillance des Pathologies des Mollusques par la profession.
- Réaliser une étude pour expertiser l'opportunité et jalonner la création d'une, ou plusieurs, unité de mise à l'abri de coquillages en Occitanie pour pallier aux périodes de fermetures commerciales qui visera à :
 - ✓ Identifier, caractériser et dimensionner les besoins des conchyliculteurs
 - ✓ Analyser les différentes solutions de mise à l'abri possibles pour chaque type et niveau de risque
 - ✓ Proposer et comparer des scénarii de mise à l'abri des coquillages pour chaque type de risque
 - ✓ Valider la faisabilité économique du projet au regard de différents scénarii
 - ✓ Appréhender le fonctionnement et la gouvernance de l'outil
 - ✓ Réaliser un voyage d'étude pour identifier les solutions développées sur les autres façades
- Réaliser une étude pré-opérationnelle du déploiement d'une prise d'eau en mer pour l'alimentation de la zone halieutique de Sète-Frontignan au regard des besoins identifiés.
- Participer au projet national de détoxification de coquillages en bassin piloté par le Comité National de la Conchyliculture, en positionnant Leucate comme site expérimental pilote.
- Poursuivre la détection précoce des blooms de Dinophysis à Leucate par la méthode MICROBIA.

MODALITÉS / CALENDRIER

- Suivi sanitaire des zones de production : en cours / Maitrise d'ouvrage : DDPP34
- Animation du pôle de compétences Hérault / Maitrise d'ouvrage : Préfecture de l'Hérault-DDPP34
- Lancement opérationnel du ROL : 2021 / Maitrise d'ouvrage : SMBT
- Reprise du REPAMO : 2021 / Maitrise d'ouvrage : CRCM
- Réalisation de l'étude Mise à l'abri : 2021 / Maitrise d'ouvrage : CRCM
- Projet Détoxification de coquillages en bassin : 2021-2023 / Maitrise d'ouvrage : CRCM-Syndicat conchylicole de Leucate

INDICATEURS DE SUIVI ET LIVRABLES

- Résultat enquêtes professionnels
- Rendu de l'étude mise à l'abri de coquillages
- Conclusions du voyage d'étude
- Conclusion de l'expérimentation détoxification de coquillages en bassin
- Synthèse des observations du ROL
- Déclarations de mortalités
- Résultats d'analyses MICROBIA
- Compte rendu des réunions du Pôle de compétences
- Synthèses annuelles des réseaux REMI, REPHY, ROCCH

PARTENAIRES À MOBILISER

COMITÉ
NATIONAL
DE LA
CONCHYLICULTURE



Coopérative
conchylicole
de Méditerranée

MAÎTRES D'OUVRAGES



AXE 3 : UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL PRODUCTIF ET DURABLE

CONTEXTE

Le contexte local des productions conchylicoles en Occitanie varie d'une zone de production à l'autre, toutefois les conchyliculteurs sont soucieux de produire dans des conditions viables et durables.

A Vendres, les entreprises présentes sur le Port du Chichoulet ont accès à une pompe qui leur permet d'avoir accès à l'eau de mer. Cette pompe s'ensable rapidement, ce qui conduit à un changement de cette dernière annuellement et nécessite de la faire fonctionner en continu, ce qui génère des coûts et des pertes énergétiques conséquentes.

Le changement climatique engendre une augmentation des risques d'anoxies estivales indéniable dans la lagune de Thau, les mesures de prévention sont multiples et les conchyliculteurs peuvent en être acteurs : nettoyage sous les tables conchylicoles, traitement des rejets d'exploitation, amélioration des décanteurs...

En outre, les changements hydrodynamiques constatés à l'échelle de la lagune et du bassin versant soulèvent plusieurs questionnements, et notamment leurs incidences quant à l'apport en nutriments dans l'eau, l'augmentation de la salinité et de la température de l'eau.

OBJECTIFS

- ➔ Maintien d'outils de production efficaces à externalités positives sur l'environnement
- ➔ Adaptation aux changements climatiques, et aux phénomènes induits, défavorables à la production conchylicole (acidification de l'eau, augmentation de la salinité, des températures de l'eau, déséquilibres biotiques...)
- ➔ Conservation d'un milieu lagunaire productif
- ➔ Amélioration continue de l'impact de la production conchylicole sur l'environnement

DESCRIPTIF DES ACTIONS

- Identifier des pistes d'amélioration des systèmes de décantation individuels et envisager des solutions collectives
- Essaimer les nouvelles méthodes de décantation
- Sécuriser le pompage en eau de mer à Vendres
- Analyser l'intérêt, modéliser et envisager la faisabilité réglementaire de renforcer les échanges entre la lagune de Thau et la mer
- Analyser l'intérêt, modéliser et envisager la faisabilité réglementaire de renforcement des échanges avec la mer au sein de la lagune de Thau
- Etudier l'impact de la couverture des tables conchylicoles sur le milieu, les élevages et les pratiques culturelles, préalable à un projet d'équipement des tables conchylicoles par panneaux solaires.



MODALITÉS / CALENDRIER

- Décanteurs individuels et collectifs : à partir de 2022 / Maitrise d'ouvrage : Conseil Départemental de l'Hérault-Ville de Leucate-CRCM
- Identifier et mettre en œuvre une nouvelle solution de pompage d'eau de mer à Vendres : à partir de 2021 / Maitrise d'ouvrage : Conseil Départemental de l'Hérault-DDTM34-CRCM
- Etudes sur les apports en nutriments et courantologie : à partir de 2021 / Maitrise d'ouvrage : CRCM-SMBT
- Modélisation de la capacité trophique de la lagune dans le cadre du ROL : à partir de 2021 / Maitrise d'ouvrage : SMBT
- Etude d'impact des tables conchyliques équipées de panneaux photovoltaïques sur le milieu et les systèmes d'élevage : à partir 2021 / Maitrise d'ouvrage : Région Occitanie et/ou Sète Agglopôle Méditerranée

INDICATEURS DE SUIVI ET LIVRABLES

- Prototypes de décanteurs
- Nouvelle pompe à Vendres
- Rendu des études de modélisation sur les apports en nutriments et courantologie

MAÎTRES D'OUVRAGES



PARTENAIRES À MOBILISER



CONTEXTE

La mytiliculture en mer ouverte s'est développée au large du littoral languedocien dans les années 90', cependant du fait de la prédation par les daurades, des problèmes techniques de récolte, la sensibilité aux tempêtes et la concurrence espagnole, cette activité est aujourd'hui limitée à quelques entreprises. Toutefois, le potentiel de production demeure, l'engouement pour les produits locaux constitue une opportunité indéniable et des nouvelles techniques de production, telles que les filières italiennes, pourraient répondre aux enjeux de la prédation et de la résistance aux tempêtes. Plus globalement, le redéploiement de la conchyliculture en mer peut constituer une alternative à la lutte contre le réchauffement climatique qui se fait plus particulièrement ressentir au sein des lagunes.

Les conditions de production dans la lagune de Thau ont évolué, le modèle des tables conchyliques mises en place dans les années 50' peut présenter aujourd'hui certaines limites sous différents aspects : ergonomie, capacité d'exondation, prédation... Le besoin de repenser le, ou les, modèle de production se fait alors sentir pour avoir des tables plus adaptées aux conditions du XXI^e siècle, et envisager des modes de production alternatifs, comme les casiers australiens. Ces deux axes permettront d'être plus résilients face aux évolutions climatiques des écosystèmes et aux prédateurs, mais aussi de toujours produire des coquillages plus qualitatifs par l'exondation notamment.

OBJECTIFS

- ➔ Relance des productions de moules en mer
- ➔ Développement d'un marché local de moules
- ➔ Identification de l'opportunité de l'essaimage de nouvelles techniques de production
- ➔ Elaboration d'une table conchylique plus adaptée aux conditions environnementales, de production et ergonomiques

DESCRIPTIF DES ACTIONS

- Réaliser une étude prospective pour identifier les pistes de relance de la production de moules en mer ouverte
- Accompagner les professionnels à développer la mytiliculture en capitalisant sur la mutualisation d'outils de production
- Réaliser une étude pré-opérationnelle du déploiement d'une prise d'eau en mer pour l'alimentation de la zone halieutique de Sète-Frontignan au regard des besoins identifiés
- Remembrer le cas échéant les concessions pour le redéploiement des (nouvelles) filières en mer
- Elaborer le prototype de la table conchylique du XXI^e siècle sur la table du Lycée de la mer qui intégrera :
 - ✓ L'ergonomie,
 - ✓ Système d'oxygénation,
 - ✓ Moyens de surveillance,
 - ✓ Exondation et Kit Bouchet (collage sur filet),
 - ✓ Effarouchage des oiseaux,
 - ✓ Autonomie énergétique.
- Tester le prototype de la table du futur et les bienfaits de ses équipements en zone de production sur Marseillan
- Commanditer une étude de sourcing des méthodes de production alternatives à essayer sur Thau : casier australiens, batéas, radeaux...
- Comparer et tester les différents systèmes de production alternatifs retenus
- Identifier les nouvelles techniques de production à développer, définir le modèle technico-économique et jalonner le cadre réglementaire

MODALITÉS / CALENDRIER

- Rendu de l'étude relance de la production de moules en mer ouverte : 2021 / Maitrise d'ouvrage : CRCM
- Accompagnement collectif des professionnels pour retourner à la mer : à partir de 2021/ Maitrise d'ouvrage : CRCM
- Elaboration du prototype de la table conchylicole : 2021 / Maitrise d'ouvrage : Lycée de la Mer-CRCM
- Test du prototype de la table et analyse des équipements : 2022 / Maitrise d'ouvrage : CRCM-CEPRALMAR
- Etude benchmark : 2022 / Maitrise d'ouvrage : CRCM
- Jalonnement de l'essai des techniques alternatives par le test et le transfert à la profession du modèle technico-économique et ses bénéfices : 2023/ Maitrise d'ouvrage : CEPRALMAR-CRCM

INDICATEURS DE SUIVI ET LIVRABLES

- Rendu étude relance de la production en mer ouverte
- Nombre de professionnels retournant à la mer
- Prototype de la table
- Analyse des résultats de l'expérimentation

PARTENAIRES À MOBILISER



Coopérative
conchylicole
de Méditerranée

MAÎTRES D'OUVRAGES



CONTEXTE

Les entreprises conchylicoles d'Occitanie sont toutes dans des zones à fort attrait touristique. Les conchyliculteurs sont conscients de l'image qu'ils véhiculent aux consommateurs et touristes qui fréquentent les zones de production. Ils souhaitent pleinement s'intégrer dans les dynamiques de marketing territorial

en capitalisant sur les mas de production comme lieu d'attractivité et de promotion du territoire. C'est dans ce cadre que les conchyliculteurs manifestent l'intérêt de mettre l'accent sur l'intégration paysagère des mas de production et, plus globalement, l'embellissement des zones de production fleurons des territoires.

Les externalités de la production de coquillages sont au cœur des préoccupations des conchyliculteurs qui souhaitent valoriser le côté « naturel » de la production et son faible impact sur l'environnement. Des initiatives intéressantes de valorisation des déchets coquilliers impulsent la volonté de valorisation de ces co-produits. Ceci pourrait en outre être un levier de diversification des revenus. De manière plus globale, il existe une volonté marquée de mieux trier les autres déchets en vue de leur valorisation. C'est le cas précisément des cartons professionnels, du verre ou encore du polystyrène.

Dans la continuité, des achats groupés de matériels et consommables plus vertueux sont attendus pour permettre une force de frappe plus conséquente et faire des économies d'échelle.

OBJECTIFS

- ➔ Développement des pratiques vertueuses
- ➔ Réduction de l'impact sur l'environnement de la production
- ➔ Impulsion de l'économie circulaire
- ➔ Valorisation des déchets coquilliers
- ➔ Mettre en harmonie avec le paysage les sites de production conchylicoles

DESCRIPTIF DES ACTIONS

- Identifier et structurer des filières de valorisation des déchets de production
- Mettre en place le tri sélectif sur les zones de production
- Organiser des opérations collectives de nettoyage des zones conchylicoles
- Bénéficier de l'expertise du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) dans l'Hérault pour intégrer les mas dans le paysage et aménager les abords
- Organiser des achats groupés de matériels et consommables pour permettre aux conchyliculteurs de faire des économies d'échelle et impulser l'achat de matériaux plus vertueux



MODALITÉS / CALENDRIER

- Sourcer et mettre en place les filières de valorisation de déchets : à partir de 2021 / Maitrise d'ouvrage : CEPRALMAR-CRCM-Sète Agglopôle Méditerranée-Ville de Leucate
- Points de collecte de déchets dans les zones de production de Thau : à partir de 2021 / Maitrise d'ouvrage : Sète Agglopôle Méditerranée-Collectif de producteurs
- Expertise du CAUE : à partir de 2022 / Maitrise d'ouvrage : Région Occitanie-Conseil Départemental de l'Hérault
- Mise en œuvre des achats groupés : à partir de 2021 / Maitrise d'ouvrage : Association OP de Thau-Collectifs de producteurs
- Opération de nettoyage : à partir de 2021 / Maitrise d'ouvrage : CRCM-Syndicats conchylicoles locaux

INDICATEURS DE SUIVI ET LIVRABLES

- Volume de déchets collectés puis valorisés
- Nombre de points de collecte de déchets créés
- Nombre d'opérations collectives de nettoyage et volume de déchets collectés
- Diagnostics du CAUE et premiers travaux d'intégration paysagère
- Volume et type de matériel acheté

PARTENAIRES À MOBILISER



Organisations collectives et syndicats de producteurs locaux

MAÎTRES D'OUVRAGES



CONTEXTE

Si la moyenne d'âge des chefs d'exploitation sur Leucate et Gruissan est relativement jeune et la reprise des mas conchylicoles assurée au fil de l'eau, la situation n'est pas la même sur Vendres et la lagune de Thau.

A Vendres, on ne compte que 2 entreprises conchylicoles alors que le port créé dans les années 80' est configuré pour en accueillir 8.

A Thau plus de la moitié des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans et on compte entre 20 et 30 départs à la retraite par an. La moitié des chefs d'entreprises pensent cesser leur activité d'ici 2025 et plus de 60 % n'ont pas de repreneur identifié.

Les candidats à l'installation sont peu nombreux, 15 à 20 par an, et font part de difficultés à envisager leur installation pour des raisons d'ordre économiques, administratives, e l'accès au foncier. En outre, l'accompagnement spécifique à l'installation fait partie des besoins majeurs identifiés.

OBJECTIFS

- ➔ Anticipation et planification des cessations d'activité
- ➔ Facilitation de l'installation en conchyliculture
- ➔ Orientation des candidats à l'installation
- ➔ Création de dispositifs simples et incitatifs économiquement à l'installation ou la transmission

DESCRIPTIF DES ACTIONS

- Mettre à jour le guide de l'exploitation conchylicole
- Mettre en œuvre un programme d'aide à l'installation en conchyliculteur : « Dotation Jeunes Conchyliculteurs »
- Créer et animer un point accueil installation conchylicole
- Développer un tutorat cédant et repreneur
- Accompagner les installations conchylicoles en amont et aval de l'installation sur les aspects techniques et économiques
- Identifier les cédants et les accompagner par la formation
- Réaliser une plaquette à destination des cédants pour les aider à anticiper, décider et agir
- Développer un dispositif local d'accompagnement à la Validation d'Acquis par l'Expérience pour le Certificat de Qualification Professionnelle responsable d'exploitation conchylicoles et cultures marines ou Bac pro spécialisé cultures marines/productions aquacoles
- Mettre en œuvre une Certificat de Qualification Professionnelle responsable d'exploitation conchylicole et cultures marines pour les candidats hors circuit initial



MODALITÉS / CALENDRIER

- Mise à jour du guide de l'exploitation conchylicole : 2023 / Maitrise d'ouvrage : CEPRALMAR
- Création du point accueil : à partir de 2021 / Maitrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture de l'Hérault-Région Occitanie-CRCM
- Dotation jeunes conchyliculteurs : à partir de 2022 / Maitrise d'ouvrage : Région Occitanie
- Formations cédants : 2021 / Maitrise d'ouvrage : CRCM
- Plaquette à destination des cédants : 2022 / Maitrise d'ouvrage : CRCM
- VAE et CQP : à partir de 2022 / Maitrise d'ouvrage : Lycée de la mer

INDICATEURS DE SUIVI ET LIVRABLES

- Nombre de contacts au point accueil
- Nombre d'installations
- Montants consommés par la Dotation Jeunes Conchyliculteurs et fonds agricoles alloués par « Initiative Thau »
- Nombre de conchyliculteurs accompagnés (installation/transmission) : point accueil, formations...
- Plaquettes et guide de l'exploitation conchylicole

PARTENAIRES À MOBILISER



Direction interrégionale
de la mer Méditerranée



MAÎTRES D'OUVRAGES



CONTEXTE

Les zones conchylicoles, et particulièrement sur les pourtours de la lagune de Thau, sont soumises à une pression foncière importante. La pression foncière liée à la démographie de la Région et son attrait touristique se fait sentir dans les zones conchylicoles et « dérègle » indéniablement le marché des transactions pour les conchyliculteurs ou les candidats à l'installation.

En outre, 50 % des responsables d'exploitation conchylicoles ont plus de 50 ans et feront donc valoir leur droit à la retraite dans les prochaines années.

Enfin, bien que le Code Rural et de la Pêche Maritime, renforcé des réglementations d'urbanisme locales, devraient les en protéger, on constate de plus en plus de changements de destination illégaux des mas conchylicoles vers des résidences principales, secondaires ou de tourisme.

OBJECTIFS

- ➔ Préservation de la destination de production des zones conchylicoles
- ➔ Surveillance des transactions foncières sur le Domaine Public Maritime et le privé, et veille sur les prix du marché
- ➔ Facilitation de l'accès aux mas pour les candidats à l'installation
- ➔ Confortation de l'agrandissement des entreprises dans une logique de rentabilité

DESCRIPTIF DES ACTIONS

- Créer une cellule de veille foncière et animer un groupe de travail pour évaluer les biens à la vente
- Bancariser les transactions conchylicoles pour créer un observatoire des prix pratiqués sur le marché
- Créer des réserves foncières par préemption ou acquisition amiable par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) ou les collectivités
- Mettre à disposition les mas de la réserve foncière aux candidats à l'installation
- Promouvoir les transactions auprès des cédants et candidats à l'installation, et les dispositifs pour faciliter l'accès au foncier



MODALITÉS / CALENDRIER

- Construction des modalités de mise en œuvre des différentes actions sur le foncier au travers d'une convention de partenariat technique et financière à travailler entre les partenaires que sont l'Etat, la Région Occitanie, le Conseil Départemental de l'Hérault, Sète Agglopôle Méditerranée, le Syndicat Mixte du Bassin de Thau, la SAFER de l'Hérault et le CRCM : 2021 / Maitrise d'ouvrage : Etat-Région Occitanie-Conseil Départemental-Sète Agglopôle Méditerranée-CRCM
- Promotion des mas et tables à la vente sur le site web du CRCM avec un pont vers l'outil Répertoire Départemental à l'Installation des Chambres d'agriculture : 2021 / Maitrise d'ouvrage : Chambre agriculture de l'Hérault-CRCM
- Mise en œuvre du dispositif de mas de reconquêtes : 2022 / Maitrise d'ouvrage : Région Occitanie-Conseil Départemental-Sète Agglopôle Méditerranée-CRCM
- Création et animation de l'observatoire des prix de vente sur le Domaine Public Maritime et le privé : 2023 / Maitrise d'ouvrage : Etat-Région Occitanie-Conseil Départemental-Sète Agglopôle Méditerranée-CRCM

INDICATEURS DE SUIVI ET LIVRABLES

- Convention de partenariat signée
- Nombre de mas ayant été intégrés dans les réserves foncières
- Nombre de transactions suivies
- Observatoire des prix

PARTENAIRES À MOBILISER



MAÎTRES D'OUVRAGES



CONTEXTE

La physiologie des entreprises conchylicoles d'Occitanie est en perpétuel mouvement, les crises sanitaires ou économiques de ces dernières années ont engendré un climat de tension dans la trésorerie des entreprises. Force est de constater que nous ne disposons pas de références technico-économiques pour appréhender finement les typologies d'entreprises et les modèles qui existent.

Les conchyliculteurs, quelle que soit la taille de l'entreprise, réclament des indicateurs pour pouvoir se situer et mieux appréhender les leviers pour leur permettre d'améliorer leur Excédents Bruts d'Exploitation en se focalisant sur les produits et charges d'exploitation.

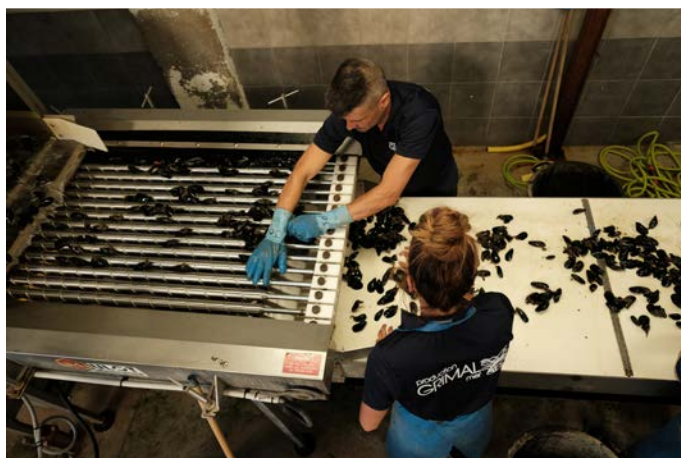
Les banques et les collectivités territoriales qui accompagnent et financent les projets des entreprises conchylicoles, sont également en demande de références afin d'analyser la pertinence et la viabilité économique des projets de développement.

OBJECTIFS

- ➔ Observation de la démographie de la filière et de la typologie des entreprises
- ➔ Création d'un observatoire technico-économique de la filière
- ➔ Accompagner les entreprises dans le développement de leurs projets et activité

DESCRIPTIF DES ACTIONS

- Construire un outil d'aide à la décision méditerranéen pour évaluer les coûts de production en conchyliculture dans le cadre du projet national ECO2
- Mettre à jour la monographie du CEPALMAR
- Mettre à jour annuellement le baromètre des cultures marines dans l'Hérault
- Elaborer des références technico-économiques
- Mettre à jour annuellement le baromètre des cultures marines dans l'Hérault, et l'impulser dans l'Aude



MODALITÉS / CALENDRIER

- Revue et synthèse des pratiques d'élevage et de commercialisation en cours dans les bassins conchylicoles en Occitanie : 2021 / Maitrise d'ouvrage : CEPRALMAR
- Recensement des besoins de la profession et des principaux acteurs de la filière en matière d'analyse technico-économique à l'échelle des entreprises et de la filière : 2021 / Maitrise d'ouvrage : CEPRALMAR-CRCM
- Initiation d'un classement par typologie d'entreprises et par secteur d'activité : 2021 / Maitrise d'ouvrage : CEPRALMAR
- Outil d'aide à la décision : à partir de 2022 / Maitrise d'ouvrage : CEPRALMAR
- Monographie du CEPRALMAR : 2022 / Maitrise d'ouvrage : CEPRALMAR
- Baromètre des cultures marines : 2021 / Maitrise d'ouvrage : DDTM34

INDICATEURS DE SUIVI ET LIVRABLES

- Rapport de synthèse des pratiques d'élevage et commercialisation dans les bassins conchylicoles en Occitanie
- Outil d'aide à la décision
- Monographie
- Baromètre

PARTENAIRES À MOBILISER



Coopérative
conchylicole
de Méditerranée

MAÎTRES D'OUVRAGES



AXE 9 : PROMOUVOIR LES PRODUITS, LES PRATIQUES VERTUEUSES ET LA QUALITÉ D'ACCUEIL DANS LES MAS CONCHYLICOLES

CONTEXTE

La conchyliculture en Méditerranée est spécifique, tant par son mode de production, avec un élevage sur cordes et sur tables, unique au monde, que par les conditions climatiques méditerranéennes et ses milieux de production qui confèrent à ces produits toute leur originalité.

Ce savoir-faire spécifique, combiné à l'environnement, donne aux produits leurs qualités gustatives et organoleptiques caractéristiques.

Les huîtres et les moules de Méditerranée pâissent d'une image parfois entachée par des fermetures de commercialisation mal perçues, mal comprises, et sans doute mal expliquées.

En 2020, le CRCM a lancé deux marques ombrelles, « Huîtres de Méditerranée élevées sur cordes » et « Moules de Méditerranée élevées sur cordes », pour promouvoir collectivement et à l'unisson les produits, les métiers, les savoir-faire, les spécificités et les valeurs communes au sein de l'arc méditerranéen.

Sur Leucate, Vendres et Gruissan, l'accueil dans les mas conchylicoles est pratiqué par la grande majorité des entreprises, ce qui en fait un positionnement fort en termes de marketing territorial. Sur les pourtours de la Lagune de Thau, on compte une quarantaine d'entreprises qui proposent la dégustation de coquillages, et une petite dizaine qui ont structuré une offre de visite et de découverte du métier.

OBJECTIFS

- ➔ Sensibilisation du grand public
- ➔ Promotion des pratiques de production vertueuses de coquillages
- ➔ Valoriser les pratiques locales de production de coquillages par l'obtention de Signes Officiels de Qualité et de l'Origine
- ➔ Promotion des huîtres et moules de Méditerranée élevées sur cordes et leurs spécificités environnementale, de production, écosystémique...
- ➔ Développement des labels de qualité d'accueil au sein des mas conchylicoles et capitalisation sur les marques de territoire
- ➔ Valorisation des coquillages de Méditerranée dans les lieux de promotion du territoire

DESSCRIPTIF DES ACTIONS

- Promouvoir auprès du grand public les produits, leurs spécificités de production et les savoir-faire de la conchyliculture méditerranéenne en capitalisant sur les marques Huîtres et Moules de Méditerranée élevées sur cordes. Cela passe par la mise à disposition d'outils de communication aux professionnels, de la promotion sur les réseaux sociaux et des relations presse régulières.
- Développer les labels de qualité d'accueil (Qualité Tourisme Occitanie Sud de France, Pays Cathare et Bienvenue à la Ferme), les labels territoriaux (Vignobles & Découvertes), et les marques produit (Sud de France, Pays Cathare) et Signes Officiels de Qualité et de l'Origine (IGP, Label Rouge) en sensibilisant les entreprises conchylicoles à leurs cahiers des charges et bénéfices.
- Assurer la valorisation des coquillages et des pratiques de production vertueuse de Méditerranée dans les lieux de promotion des territoires (Offices de tourisme, Maison de l'Etang de Leucate, Maison du Littoral...) en mettant en relation les acteurs du tourisme et la filière conchylicole.

MODALITÉS / CALENDRIER

- Accompagner la finalisation de la démarche IGP Huîtres de Thau : à partir de 2021 / Maitrise d'ouvrage : CRCM-Association OP de Thau
- Accompagner l'émergence de la démarche Label Rouge pour les huîtres exondées en Méditerranée : à partir de 2021 / Maitrise d'ouvrage : CRCM-Collectif de producteurs
- Création et diffusion d'outils de communication aux conchyliculteurs de Méditerranée à l'effigie des marques Huîtres et Moules de Méditerranée : à partir de 2021 / Maitrise d'ouvrage : CRCM
- Communication réseaux sociaux et auprès des professionnels du tourisme sur les marques Huîtres et Moules de Méditerranée : à partir de 2021 / Maitrise d'ouvrage : CRCM
- Développement des relations presse sur les marques Huîtres et Moules de Méditerranée, notamment en période de crise : à partir de 2021 / Maitrise d'ouvrage : CRCM
- Promotion des marques et labels de qualité d'accueil et territoriaux auprès des conchyliculteurs : à partir de 2021 / Maitrise d'ouvrage : CRCM
- Intégration d'un pavillon de l'huître dans le cadre de l'élaboration de la future Maison du littoral : à partir de 2021 / Maitrise d'ouvrage : Conseil Départemental de l'Hérault
- Valorisation de la filière conchylique au sein des actions de promotion du lien Terre/Mer du Programme Alimentaire Territorial de la lagune de Thau : à partir 2021 / Maitres d'ouvrage : SMBT

INDICATEURS DE SUIVI ET LIVRABLES

- Signes de qualité obtenus
- Outils de communication créés
- Opérations de promotion
- Nombre d'articles presse
- Nombre d'entreprises ayant intégrées des marques ou labels de qualité

PARTENAIRES À MOBILISER



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**
Liberté
Égalité
Fraternité



**PRÉFET
DE L'AUDE**
Liberté
Égalité
Fraternité



Cépralmar



Coopérative
conchylique
de Méditerranée

MAÎTRES D'OUVRAGES



CONTEXTE

La conchyliculture méditerranéenne souffre d'une image souvent décriée par les médias qui engendre un manque d'attractivité pour le métier. Les entreprises ont donc des difficultés à recruter de la main d'œuvre qualifiée et motivée.

Les candidats à l'installation sont peu nombreux. A titre d'illustration on compte 2 à 3 conchyliculteurs par an en formation initiale et 10 à 15 étudiants en formation continue. Ces observations soulignent l'âpreté perçue du métier et une certaine morosité qui ne motive pas à franchir le cap de l'installation.

Néanmoins les métiers de l'agriculture par leur rôle nourricier et l'engouement pour un retour à la terre, laissent présager une attractivité potentielle importante et non optimisée pour l'aquaculture qui regroupe bon nombres d'atouts : liberté, métier en plein air, milieu vivant, innovation perpétuelle...

OBJECTIFS

- ➔ Valorisation des métiers de la conchyliculture
- ➔ Promotion du métier et des formations

DESCRIPTIF DES ACTIONS

- Accompagner les professionnels à trouver de la main d'œuvre qualifiée, notamment par le dispositif de remise à l'emploi du Conseil Départemental de l'Hérault
- Promouvoir la conchyliculture, ses métiers et ses formations auprès des publics cibles identifiés, notamment sur les salons spécialisés et journées thématiques
- Réaliser un outil en réalité augmentée pour promouvoir le métier de la table au mas



MODALITÉS / CALENDRIER

- Dispositifs remise à l'emploi et/ou insertion : 2021 / Maitrise d'ouvrage : Région Occitanie et Conseil Départemental de l'Hérault
- Promotion sur les salons : à partir de 2021 / Maitrise d'ouvrage : Lycée de la mer-CRCM
- Outils de promotion du métier : 2021 / Maitrise d'ouvrage : CRCM

INDICATEURS DE SUIVI ET LIVRABLES

- Outil réalité augmentée
- Nombre de salons réalisés
- Nombre d'opérations de sensibilisation conduites
- Nombre de demandeurs d'emploi réinsérés

PARTENAIRES À MOBILISER



**MINISTÈRE
DE LA MER**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction interrégionale
de la mer Méditerranée

Cépralmar



MAÎTRES D'OUVRAGES



AXE 11 : PÉNÉTRER DES (NOUVEAUX) MARCHÉS ET DÉVELOPPER DE NOUVELLES ACTIVITÉS DANS LES MAS

CONTEXTE

Le contexte économique, l'engouement des consommateurs pour les produits locaux et les attentes en termes de tourisme expérientiel authentique, ont entraîné le développement de la vente directe et de l'accueil dans les établissements conchylicoles qui présentent de nombreux atouts.

A Leucate, Vendres et Gruissan l'ensemble des entreprises conchylicoles proposent la dégustation de coquillages au sein de leurs établissements. Sur les pourtours de la lagune de Thau, on compte aujourd'hui une quarantaine de dégustations mais cette offre devrait doubler à minima dans les prochaines années. Si la dégustation chez le producteur répond à une attente forte des touristes et locaux, il convient de sécuriser le cadre réglementaire et juridique pour les conchyliculteurs, et d'en faire une offre touristique substantielle dans les opérations de promotion touristique en la positionnant, la démarquant et la qualifiant.

En outre, les collectivités et les acteurs du tourisme organisent régulièrement des événements autour du terroir en valorisant les alliances mets et produits du terroir. Les conchyliculteurs ont toute leur place, mais il est nécessaire de leur porter à connaissance ces opportunités commerciales et de leur fournir des outils de promotion collective des huîtres et des moules de Méditerranée.

Enfin, si la majorité des conchyliculteurs souhaitent commercialiser en vente directe leurs produits, il est évident que pour pénétrer certains marchés nationaux, voire internationaux, la réponse collective est pertinente en termes de prospection et de sécurisation des volumes.

OBJECTIFS

- ➔ Diversification des revenus des entreprises conchylicoles
- ➔ Création de valeur ajoutée
- ➔ Structuration d'une offre qualitative d'accueil dans les mas conchylicoles

DESSCRIPTIF DES ACTIONS

- Créer des outils de promotion et de valorisation des dégustations de coquillages pour valoriser les spécificités et doter les professionnels de supports pédagogiques
- Elaborer des plaquettes vadémécum sanitaire et réglementaire pour accompagner la diversification des entreprises : dégustation, accueil de groupes...
- Accompagner le développement de l'accueil dans les mas (dégustation, scolaire, groupes...) par la sensibilisation, l'information, la formation et les aménagements (mobilité douce, passerelles collectives...)
- Informer les partenaires touristiques des dégustations de coquillages des territoires
- Relayer les événements portés par les partenaires où les conchyliculteurs peuvent vendre leurs produits
- Expertiser la pénétration collective de nouveaux marchés



MODALITÉS / CALENDRIER

- Outils de promotion des dégustations : 2021 / Maitrise d'ouvrage : CRCM
- Création d'itinéraires doux et autres aménagements : 2022 / Maitrise d'ouvrage : Conseil Départemental de l'Hérault et SMBT
- Plaquette réglementaire : à partir de 2021 / Maitrise d'ouvrage : CRCM
- Accompagnement à la diversification des activités (conchytourisme, accueil de groupes, dégustation...): 2021 / Maitrise d'ouvrage : CRCM
- Relai des événements des partenaires : 2021 / Maitrise d'ouvrage : CRCM

INDICATEURS DE SUIVI ET LIVRABLES

- Arrêté préfectoral et charte
- Outils de communication
- Plaquettes
- Nombre de formations et liste des professionnels présents
- Nombre d'événements relayés
- Nombre d'aménagements réalisés

PARTENAIRES À MOBILISER



Coopérative conchylicole de Méditerranée

MAÎTRES D'OUVRAGES



CONTEXTE

Les productions d'huîtres et de moules en Méditerranée sont soumises à des aléas de production qui peuvent conduire à des surstocks ponctuels. En outre, les professionnels qui vendent sur les marchés ou accueillent dans leurs établissements sont à la recherche d'élargissement de leur gamme de produits à vendre. La transformation des coquillages

apparaît alors comme une piste intéressante pour valoriser les surstocks et les gros calibres en étoffant sa gamme.

Les conchyliculteurs dans une logique de valorisation d'huîtres premium sur le marché, et pour une éventuelle mise à l'abri des coquillages, souhaitent développer la finition des huîtres par l'affinage. Certains sites en Occitanie comme à Vendres ou à Gruissan sont déjà identifiés, mais il s'avère nécessaire d'identifier tous les sites potentiels et d'expérimenter des techniques d'affinage local.

OBJECTIFS

- ➔ Gestion plus fine des surstocks avec un report de commercialisation par la transformation
- ➔ Valorisation de produits affinés
- ➔ Diversification et élargissement des gammes

DESCRIPTIF DES ACTIONS

- Identifier des solutions de transformation des huîtres et moules pour valoriser notamment les gros calibres (rillettes, soupes...) : logistique, coût, packaging...
- Appréhender le marché pour les produits transformés : benchmark, demande...
- Structurer la filière collectivement
- Mettre en place des sites pilotes d'affinage de coquillages (Salins de Gruissan, Vendres...) et mener des expérimentations



MODALITÉS / CALENDRIER

- Transformation de produits : à partir de 2021 / Maitrise d'ouvrage : CRCM-Collectif de producteurs
- Affinage : 2022 / Maitrise d'ouvrage : CRCM-CEPRALMAR

INDICATEURS DE SUIVI ET LIVRABLES

- Essais de transformation
- Produits finis
- Analyse de marché
- Site d'affinage

PARTENAIRES À MOBILISER



Coopérative
conchylicole
de Méditerranée

MAÎTRES D'OUVRAGES



AXE A

La démarche de Contrat de filière a pour vocation substantielle de concerter et mettre à un même niveau d'information les différentes parties prenantes qui œuvrent au développement de la conchyliculture méditerranéenne.

La communication interne entre les membres du Comité de pilotage et des Comités techniques sera ainsi la clé de voute de la réussite des actions.

La communication des avancées et actions conduites dans le cadre du Contrat de filière sera assurée par le CRCM via sa newsletter et des réunions annuelles dans les différents ports conchylicoles d'Occitanie. Les partenaires pourront bien entendu utiliser ces vecteurs pour informer la profession des différents sujets qu'ils traitent.

AXE B

L'innovation est un levier essentiel pour répondre aux enjeux de la conchyliculture méditerranéenne dans un contexte de changement global.

Les partenaires feront donc de la veille dans leurs réseaux respectifs pour identifier toutes les innovations qui pourraient être transférées en Occitanie. Ce transfert pourra être effectif après une phase d'adaptation aux enjeux locaux.

AXE C

La formation professionnelle continue des conchyliculteurs aux nouvelles pratiques ou modes de gestion de leurs entreprises sera déployée et adaptée aux nouveaux enjeux et outils pour faire monter en compétences l'ensemble des chefs d'entreprise.

AXE D

La démarche de construction du Contrat de filière a mis en exergue une demande des professionnels pour mieux structurer la profession grâce à des structures collectives professionnelles efficaces.

Un premier chantier sera donc l'actualisation du règlement intérieur du CRCM dans le prolongement des échanges au sein du Conseil du CRCM.

Un appui pourra également être apporté aux Syndicats conchylicoles locaux pour revoir leurs statuts, fonctionnement et accompagner au mieux la vie syndicale, premier échelon de proximité avec les conchyliculteurs.

Enfin, les différents projets énoncés dans le Contrat de filière soulignent le besoin d'avoir une structure collective économique pour porter ces initiatives en impliquant fortement les professionnels dans la gouvernance de l'outil. Une coopérative conchylicole à l'échelle du bassin méditerranéen sera ainsi impulsée par le CRCM et aura pour objectifs de :

- Sécuriser la production face aux changements et aléas climatiques et sanitaires ;
- Améliorer la compétitivité économique des entreprises ;
- Développer la commercialisation des produits ;
- Promouvoir les produits et les pratiques vertueuses en engageant une démarche de qualité ;
- Insuffler l'innovation ;
- Accompagner et faciliter la gestion d'entreprise en complémentarité avec le Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée.

Cette structure au regard de sa capacité à fédérer les professionnels de Méditerranée aura pour objectif de revendiquer l'agrément Organisation de Producteurs au sens de l'organisation commune des marchés (OCM) dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture en Europe.

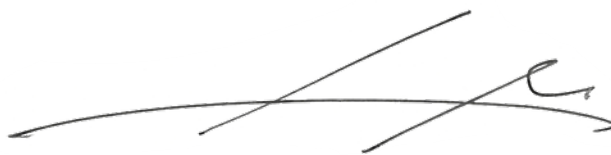
Afin de mettre en œuvre le Contrat de filière conchylicole, assurer son animation, accompagner le montage technique et financier de ses actions et effectuer le suivi et l'évaluation de la démarche, le CRCM a recruté un Chargé de mission pour une durée de 3 ans à compter de mai 2020. Ce poste est co-financé par l'Union européenne et la Région Occitanie dans le cadre d'un projet InterGALPA entre le GALPA « Thau et sa bande côtière » pour les 5 ports conchylicoles du territoire (Marseillan, Mèze, Loupian, Bouzigues, Sète) d'une part, et d'autre part le GALPA « Etangs-Mer-Aude » pour les 3 ports de Leucate, Chichoulet, Gruissan.

Le financement nécessaire à la conduite des actions des différents axes du Contrat de filière sera évalué en Comités techniques de suivi.

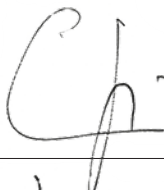
Les maitres d'ouvrage de chaque action feront les démarches nécessaires pour obtenir tous les cofinancements mobilisables. C'est ainsi que le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, les crédits États, le Plan Littoral 21, le Plan de Relance et les financements des collectivités seront des sources de financement des actions identifiées dans le Contrat de filière.

SIGNATAIRES DU CONTRAT DE FILIÈRE

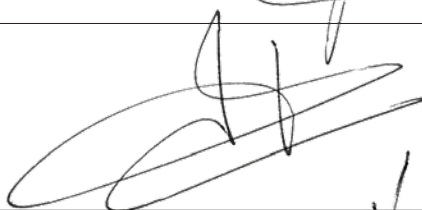
M. Étienne GUYOT,
Préfet de la Région Occitanie



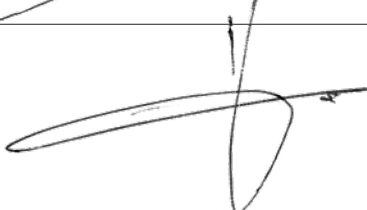
Mme Carole DELGA,
Présidente de la Région Occitanie



M. Patrice LAFONT,
Président du Comité Régional
de Conchyliculture de Méditerranée



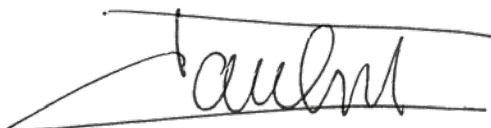
M. Kléber MESQUIDA,
Président du Conseil Départemental de l'Hérault



M. François COMMEINHES,
Président de Sète AggloPôle Méditerranée



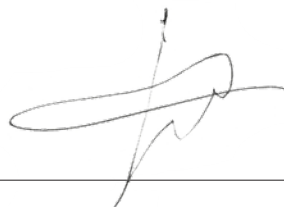
M. Michel PY,
Maire de Leucate



M. Yves MICHEL,
Président du Syndicat Mixte du Bassin de Thau



M. André LUBRANO,
Président du Centre d'Etudes et de Promotion
des Activités Lagunaires et Maritimes



M. Jérôme DESPEY,
Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault



M. Sylvain PELEGRIN,
Directeur du Lycée de la Mer Paul BOUSQUET





Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée

Quai Baptiste Guitard

34140 Mèze

Contact :

Fabrice GRILLON-GABORIT

Chargé de mission Contrat de filière conchylicole Occitanie

Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée

fgg.crcm@gmail.com

06 70 52 99 73

Animation réalisée avec le soutien financier de :



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN
POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE

